

SECRET N° 79/062 du 5/2/79

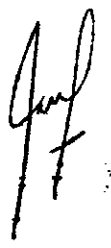
retirant les dispositions du Décret n° 78/5
du 17 Août 1978 portant détachement de Mons
MINGUIEL Jean, Ingénieur des Travaux Publics
auprès de la Société AIR-AFRIQUE.-

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, PRÉSIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;
Vu l'Acte n° 005/PCT. du 19 Mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions;
Vu l'Acte n° 001/PCT/CMP. du 3 Avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti;
Vu le Décret 78/685 du 18/11/1978 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice
du pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;
Sur décision du Comité Militaire du Parti;
Le Conseil des Ministres entendu;

D É C R E T E :

ARTICLE 1ER.— Sont et demeurant retirées les dispositions du
Décret n° 78/542 du 17 Août 1978 portant détachement de Monsieur
MINGUIEL Jean, Ingénieur des Travaux Publics de 2ème échelon aux
de la Société AIR-AFRIQUE.



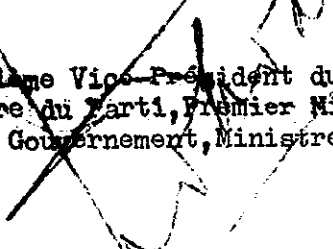
.../...

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 5 FEVRIER 1979

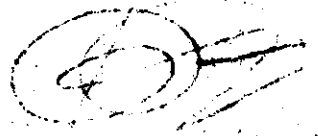
Par le Président du Comité Militaire
du Parti, Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres,


Général Joachim YHOMBY-OBANG.

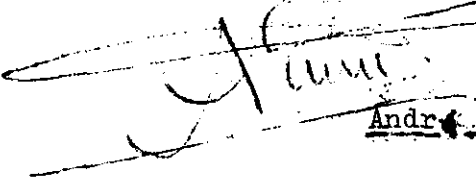

Le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,


Camille D. N. O.

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux


André MOUELE.

